

Gaz: Guéguerre autour des marges

• Les distributeurs appellent à une grève les 4 et 5 juin

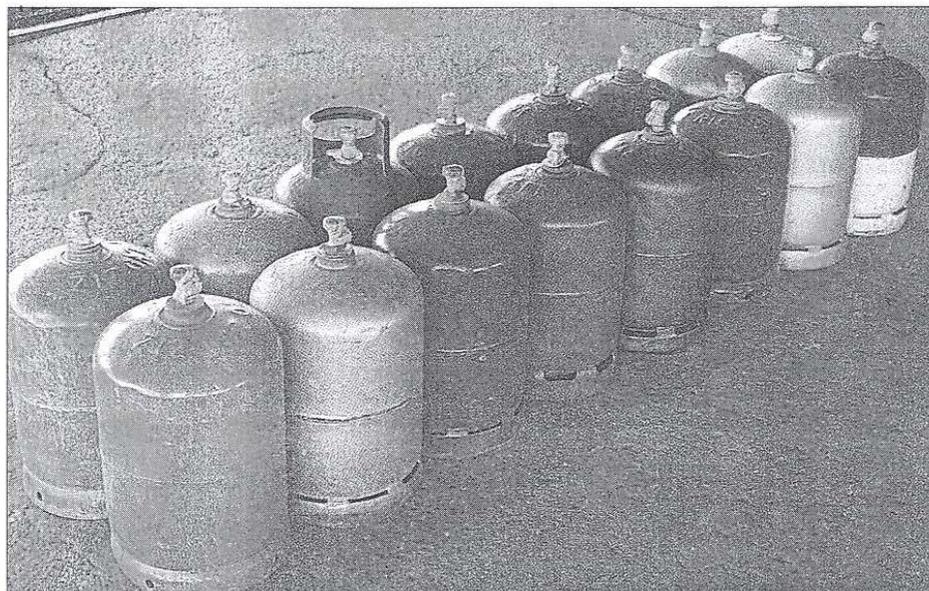
• La mise à niveau de l'activité parmi les requêtes

BRAS de fer en vue entre les distributeurs de gaz et le gouvernement. L'Association professionnelle des dépositaires de gaz liquéfié appelle à une grève les 4 et 5 juin. Les opérateurs sont appelés par leur association de ne pas livrer les points de vente. Un premier mouvement de protestation avant de monter d'un cran.

A l'origine de l'appel à la grève, les requêtes relatives à la révision de la marge bénéficiaire, qui n'aurait pas changé depuis 1998. «Les opérateurs sont actuellement dans une situation de quasi faillite. L'écrasante majorité n'arrive même plus à couvrir les charges fixes», affirme Mohamed Benjelloun, président de l'Association qui revendique 500 membres.

La structure des prix est définie par le ministère de l'Énergie et fixe les marges pour tous les intervenants dans le circuit commercial. «Au début, nous avons demandé une augmentation de 168 DH la tonne et nous avons convenu de réduire le montant, mais à l'époque, le gasoil n'avait pas encore augmenté. Aujourd'hui, la donne a changé», rappelle Benjelloun.

Actuellement, les grossistes perçoivent une commission de 4,65 DH HT contre 2,35 DH pour les épiciers sur les bouteilles de 12 kg. Les distributeurs réclament que la commission soit revalorisée de 1,44 DH. Sur les ventes de bouteilles de 6 kg, la marge est de 2,30 DH HT et de 1,20 DH pour les épiceries. L'Association réclame 0,72 DH de plus. Sur le troisième modèle



La marge perçue par les distributeurs sur les bouteilles de gaz de 12kg est actuellement de 4,65 DH HT. Les grossistes réclament une augmentation de 1,44 DH (Ph. Bziouat)

de bouteille de gaz (3 kg), la commission est de 0,75 DH. Ils réclament une hausse de 0,36 DH.

Pour le gouvernement, le dilemme maintenant est de concéder aux revendica-

tions sans augmenter le prix des bouteilles de gaz, qui reste un produit de première nécessité.

Les menaces de grève des dépositaires de gaz remontent à plus de deux ans, mais

La plupart des dépositaires hors la loi

LA revalorisation des marges n'est pas la seule requête des distributeurs de gaz liquéfié. Les opérateurs demandent par ailleurs au gouvernement de lancer la professionnalisation de l'activité. A commencer par le toilettage du dahir de 1973, régissant l'importation, la distribution, le stockage des hydrocarbures. Les opérateurs demandent également la régularisation des dépositaires, qui sont majoritaires et qui exercent depuis plusieurs décennies sans aucune autorisation. Une situation héritée de la période d'avant-la réglementation. A l'époque, plusieurs dizaines de dépôts avaient été ouverts, parfois dans des quartiers résidentiels et sans aucune norme. Il est donc devenu urgent de remettre de l'ordre dans la profession et d'introduire les normes de sécurité qui s'imposent. □

n'ont jamais été mises à exécution. «Nous avons reporté le mouvement de grève car nous étions en négociations avec le gouvernement sur un train de mesures en faveur du secteur, mais rien n'a été concrétisé», précise le président. La décompensation progressive du carburant a déjà été actée. C'est la raison pour laquelle l'Association des dépositaires réclame des mesures de compensation pour «faire face au surcoût du gasoil qui représente 30 à 50% des charges». Le président de l'Association affirme que les marges en vigueur ne suffisent plus à couvrir

les charges qui ne cessent de croître telles que la maintenance, les augmentations de Smig, l'assurance...

L'Association affirme que l'activité a perdu de son attrait. C'est la raison pour laquelle elle n'enregistre plus aucun nouvel investissement. «Pour devenir dépositaire, il faut investir dans le foncier, un dépôt, des équipements, un parc de camions, une flotte de bouteilles assorties d'une consigne de 40 à 80 DH chacune, conservée par les producteurs...», précise le président de l'Association. □

Hassan EL ARIF

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com